



## Fraude involontaire fausse cb

Par **Fritzinger Mathieu**, le 13/10/2016 à 20:07

Bonjours,

J'ai 16 ans et ai commis une infraction dont je me souviendrait toute ma vie.

Un jour, je suis tombé sur un site (pour adultes, pour en rajouter encore à ma honte) qui demandait une vérification à 0 €, j'ai alors utilisé un générateur de carte de crédits, et ai passé la sécurité. Mais après, cela m'a redirigé vers une page blanche. J'ai par la suite revérifié le site web, et me suis aperçu que il y avait une période d'essais de 2 jours, puis une facturation à 40 € tous les mois.

Je me suis alors empressé de discuter avec des membres du service de transaction, qui m'ont dits qu'il y avait eu tentative d'inscription, mais qu'elle avait échouée (j'ai des copies des ~10 conversations que j'ai eus avec eux).

Puis-je faire confiance à ce qu'ils m'ont dit ? Qu'est ce que je risque ? Mes parents vont-ils êtres mis en cause ? Cela fait presque un mois, et rien ne s'est passé, quand un courrier ou autre va-t-il arriver chez moi ? Sachant que je ne savait pas qu'utiliser un générateur de carte de crédit pour ce que j'ai fait était illégal, et que je ne savait pas qu'il pouvait y avoir un abonnement derrière.

Je n'ai jamais rien fait de mal dans ma vie, je suis en 1e S et bon élève, studieux et je suis scout et impliqué dans divers mouvements sportifs, religieux ou ludiques, bref, je ne suis pas un enfant à problèmes.

Est-ce-que quelqu'un s'est déjà retrouvé dans une situation similaire ?, pouvez vous m'éclairer dans ce qui pourrait ce passer ?

Ps : Mes parents ne sont pas au courant, j'ai trop peur de leurs réaction.

Cordialement,

xxxxxxxxxxxxx

**si vous voulez préserver vote anonymat, j'espère que ce n'est pas votre vrai nom sinon changez de pseudo**

Par **janus2fr**, le **14/10/2016** à **08:17**

Bonjour,

[citation]Je ne savait pas qu'utiliser un générateur de carte de crédit pour ce que j'ai fait était illégale[/citation]

Là, vous perdez en crédibilité ! Si, à 16 ans, vous ne savez pas que c'est illégal, y a comme un souci...

Par **Fritzinger Mathieu**, le **14/10/2016** à **17:26**

Non, je ne sais pas si vous avez bien compris mon message, je ne savais pas qu'utiliser une fausse cb pour une PÉRIODE D'ESSAI ou une transaction GRATUITE était illégal, bien sûr que je me doutais qu'utiliser une fausse cb pour faire des achats étaient un délit.